

**PROCEDURE simplifiée application FAITS ETABLISSEMENT 1<sup>er</sup> degré**

Sur l'application cliquer sur « créer un fait »

Remplir chaque rubrique :  
Type de fait, victimes auteurs espaces du fait, suites de fait, validation et  
transmission

**Informations importantes :**

Le niveau de gravité est  
généralisé automatiquement  
et peut être modifié

S'il existe un risque de  
répercussions  
médiatiques une case est  
à cocher pour alerter

Aucune information  
nominative ne doit être  
saisie dans la zone de  
texte

Vous pouvez demander à  
être recontacté en  
cochant la case prévue à  
cet effet

**Le fait établissement est anonyme** (auteurs victimes) il vous appartient d'apporter par mail le  
complément d'informations que vous jugerez utile à :

**IEN de circonscription  
Réfèrent violences**

Pour plus de précisions sur l'utilisation de faits établissement, un manuel est à votre disposition sur l'application  
dédiée, onglet « accueil » puis cliquez sur « aide » en bas de page

**Le fait établissement ne peut à lui seul apporter des réponses en termes de sanctions ou de protection des élèves  
concernés victimes/auteurs**

**Votre IEN de circonscription et le réfèrent violences sont vos interlocuteurs dans la gestion de ce type de situations  
et des suites à donner.**